

*Docteur René-Pierre LABARRIERE*  
*Président de la Section Exercice Professionnel*

Paris, le 07 janvier 2025

CNOM/2024/11/14-022  
(à rappeler dans toutes correspondances)  
Section Exercice Professionnel  
RPL/CR/EP

Madame la Présidente, Chère Consœur,

Nous avons bien reçu votre courrier en date du 13 novembre 2024, nous interrogeant sur le décret n°2024-968 du 30 octobre 2024, sur la nécessité de porter sur des ordonnances les diagnostics des patients ou l'adjonction à ces ordonnances d'un document dédié portant sur le diagnostic, et nous tenons à vous indiquer que nous partageons certaines de vos préoccupations.

Il convient néanmoins de préciser qu'il ne s'agit pas ici d'une remise en cause du secret médical. Les informations dont il est question sont en effet uniquement transmises aux pharmaciens et au service du contrôle médical et cette transmission résulte de la loi.

Cela dit, il est essentiel de souligner que cette nouvelle mesure engendrerait effectivement une surcharge administrative supplémentaire si elle n'est pas réservée à des prescriptions très particulières.

Nous traversons une période de grande tension dans le système de santé, et cette complexité administrative s'oppose directement aux recommandations formulées par les parlementaires eux-mêmes.

Ces derniers ont reconnu qu'il était impératif de ne pas alourdir davantage les tâches des praticiens.

Toutefois, l'actualité politique n'a pas permis de concrétiser la décision de supprimer cette contrainte dans la loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) pour 2025, alors même qu'elle avait fait consensus au Parlement.

4, rue Léon Jost – 75855 Paris Cedex 17  
Tél. 01.53.89.32.00  
<https://www.conseil-national.medecin.fr>

Nous restons à votre disposition pour échanger davantage sur ce sujet et unir nos efforts pour défendre une législation adaptée aux enjeux actuels.

Veillez agréer, Madame la Présidente, chère consœur, l'expression de mes sentiments

Docteur René-Pierre LABARRIERE  
Président de la Section Exercice Professionnel



4, rue Léon Jost – 75855 Paris Cedex 17

Tél. 01.53.89.32.00

<https://www.conseil-national.medecin.fr>

*Les données personnelles nécessaires à l'accomplissement des missions de l'Ordre des médecins sont traitées dans des fichiers destinés à son usage exclusif. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, les personnes concernées disposent d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'opposition et d'effacement des données les concernant, qu'elles peuvent exercer par courrier postal ou par courrier électronique.*